



Le CODERPA a changé son site Internet, retrouvez-le sur www.coderpa.oise.fr

ASSEMBLEE PLENIERE DU CODERPA

La plénière du CODERPA s'est tenue le 20 mai à l'auditorium de l'Hôtel du département.

Cette plénière était présidée par le Vice - Président Jean-Paul Douet, chargé de la culture et de l'autonomie des personnes et représentant Yves Rome, le Président du Conseil général excusé.

Nous avons noté la présence de Alain Blanchard, Vice-Président en charge de l'éducation et de la jeunesse et de Gérard Auger, conseiller général délégué à l'autonomie des personnes.

Les principales activités des 5 commissions ont été reprises par leur animateur et celles-ci ont donné lieu à des échanges avec le Vice-Président Douet et la salle. Ceci prouvant que les débats libres sont toujours porteurs de solutions, même si quelques-unes peuvent avoir des aboutissements plus ou moins lointain.

Le Bureau a été reconduit en partie auquel s'ajoute de nouveaux membres.

Le règlement intérieur a été complété par une précision de fonctionnement.

Deux motions concernant les difficultés rencontrées par les personnes âgées pour les frais d'hébergement ont été lues. Deux votes ont été enregistrés, acceptant ces motions qui ont été adressées aux parlementaires, afin de recueillir leur avis.

Puis la parole a été donnée à la salle pour expression en toute démocratie.

Pour clôturer la séance nous avons tenu à remercier Monsieur Roland Doré membre du CODERPA depuis sa création.

C'est l'exemple d'un homme qui a donné de son temps, tout son temps pour autrui.

Félicitations Monsieur DORE et longue retraite.

Le Vice Président René FEDASZ

Portrait de M. Doré

Ce tout jeune retraité est né le 22 novembre 1928 à Formerie.

Il est très jeune pris de passion pour le travail du bois et devient donc menuisier-charpentier.

Il est très largement impliqué dans diverses fonctions:

- Conseiller municipal à Formerie pendant 25 ans
- Médaille de l'Académie d'Architecture de Paris remise par l'Ecole Supérieure des Beaux Arts à 35 ans en 1963
- Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres en 1991
- Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1992
- Président de ALISE (Association locale pour la sauvegarde de l'environnement)
- Diplôme d'Honneur à la Foire Expo d'Amiens en 1973 et 1995
- Membre du CODERPA bien sûr
- Père fondateur du Groupement d'Artisans et Commerçants Retraités de l'Oise

.....

M. Doré a été aussi administrateur de:

- AVA (Assurance Vieillesse des Artisans) devenu RSI
- CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment)
- Maisons Paysannes de l'Oise
- Musée d'Hétomesnil
- Hôpital de Crèvecœur
- Hôpital de Grandvilliers
- Office de Tourisme de Marseille en Beauvaisis
- Terre et Bois (entreprise d'insertion)



.....

Voilà une vie riche et très active!!!!

Tous les membres du CODERPA vous souhaite ainsi qu'à votre épouse, une vraie retraite même s'il est certain que vous ne serez pas inactif pour autant!!!



1ère commission

Fréquence des réunions : tous les deux mois

Participation : entre dix et quinze membres

Organisation interne : mise en commun des connaissances et activités de chaque membre

Recherche de transversalité : s'intéresser au travail des autres commissions autant que possible

Thèmes abordés: les solutions intermédiaires entre maintien à domicile et hébergement en maison de retraite médicalisée.

- Projet du Docteur Casile : colocation assistée et partagée
- Projet de la M S A : la MARPA (Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées)
- Projet basé sur la solidarité intergénérationnelle :

Le C O S I à l'échelon national

Mieux connaître la constitution et le fonctionnement des établissements publics

Dans les souci de solutionner le problème que pose l'enchevêtrement des compétences le législateur a créé des établissements publics qui regroupent les services publics

- la C N S A
- l' A R S

Axes revendicatifs

Le financement n'est pas à la hauteur des ambitions de l'Etat. Le législateur se révèle très généreux lorsqu'il vise à garantir une citoyenneté à part entière pour la personne âgée qui souffre d'un handicap ne lui permettant pas d'accomplir seule les actes ordinaires de l'existence.

En revanche, lorsqu'intervient le vote de la loi de finances générales ou Sécurité sociale ce même élu se montre restrictif ...

Se pose, dans ces conditions la tarification des EHPAD et les conséquences désastreuses de la suppression de l'exonération des charges sociales, le gel des crédits alloués par la CNSA

André Pagès, animateur de la commission

3ème commission

○ Lettre trimestrielle diffusée dans le département, dans toutes les mairies, les CCAS, les CSR, les communautés de communes, les maisons de retraite, les résidences pour personnes âgées, les clubs du 3ème âge, les MCG...

○ Plaquette du CODERPA remise à jour après cette Assemblée Générale

○ Le Rapport Annuel

○ Contacts étroits en liaison avec les services du Conseil général concernant le nouveau site Internet du CODERPA et son évolution (www.coderpa.oise.fr)

René Fédasz, animateur de la commission

2ème commission

Ce rapport est le dernier de la commission avant le prochain renouvellement du CODERPA.

Je tiens tout d'abord à remercier Thérèse, Jacqueline, Marina, Michèle, Monette, Jean-Pierre et Hubert pour leur contribution tout au long de cette mandature.

Dans l'intervalle des assemblées 2010-2011 notre activité s'est concentrée sur les activités de terrain :

- La Semaine Bleue, mission confiée par le Conseil général
- Les rencontres des âges
- Le Bien Vieillir

Le thème national 2010-2011 de la Semaine Bleue est « **A tout âge : Acteurs, proches et solidaires** »

La Semaine Bleue 2010 était sur le thème de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Elle s'est tenue à Chambly en présence de M. Françaix, député-maire et animée entre autre par le Dr Dècle du réseau Aloïse.

A Beauvais, à l'EHPAD La Compassion pour la journée départementale présidée pour la dernière fois par M. Bonan.

Les deux journées de la **Semaine Bleue 2011** se dérouleront au Centre socioculturel de Clermont.

Deux journées thématiques sont prévues :

Mercredi 19 octobre: Journée départementale

○ **Réflexion pour un meilleur maintien à domicile pour la personne âgée** : Tables rondes

- L'habitat
- La prise en charge à domicile

.....

■ Restitution des travaux

■ Remise des prix du Concours départemental

Jeudi 20 octobre:

○ **Les services du Conseil général sur le territoire**

- Maisons du Conseil général
- Relais autonomie des personnes

.....

○ **60ème anniversaire de la Semaine Bleue**

- Historique et développement du thème national
- Rétrospective des années 80-90 et 2000-2010 du CODERPA 60

Pierre Durbin, animateur de la commission

4ème commission

Depuis la dernière Assemblée Plénière du CODERPA du 27 mai 2010, les membres de la commission ont continué leurs actions dans le cadre de la prévention des maladies post-professionnelles cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques dues à une exposition à l'amiante ou aux Composés Organiques Volatiles (COV) appelés aussi Agents Chimiques Dangereux (ACD).

Dans le cadre de la prévention, nous avons demandé à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) qu'un suivi médical post-professionnel soit mis en place et proposé aux pré-retraités et aux retraités affiliés à ce régime. Nous souhaiterions associer à cette possibilité, le Régime Social des Indépendants (RSI). Lors de la dernière Assemblée Plénière du CODERPA, parmi nos objectifs 2010/2011, il y avait la réalisation d'une brochure destinée aux retraités bricoleurs expliquant les précautions qu'ils doivent prendre lorsqu'ils se trouvent en présence de matériaux contenant de l'amiante. Nous avons commencé à travailler sur ce projet, mais suite à un contact téléphonique avec le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, il nous a été proposé de nous fournir gratuitement une brochure de ce type, intitulée « **Bricolage dans votre logement, Attention à l'amiante** ». Nous avons accepté cette proposition qui correspondait tout à fait à notre besoin. Nos interlocuteurs au Ministère ont ainsi fait rééditer 5.000 exemplaires de cette brochure et nous les ont envoyées. Ces brochures seront envoyées aux Associations de retraités de notre département.

Il reste un sujet sur lequel nous n'avons pas obtenu de réponses, celui concernant le dépôt par les particuliers de matériaux d'amiante lié dans les déchetteries. Si à l'Est du département, le SMVO donne la possibilité aux habitants du secteur de déposer ce matériau en payant 0,50€ par kilo dans 5 déchetteries.

Il n'en est pas de même pour le reste du département.

A notre connaissance, seule une déchetterie de la CAB, située à Beauvais, accepte ces matériaux gratuitement. Nous avons demandé qu'un nombre plus important de déchetteries acceptent gratuitement l'amiante lié afin d'éviter les dépôts sauvages dans la nature, dépôts qui ne cessent d'augmenter, comme nous le rapporte souvent les agriculteurs et les promeneurs.

Nous demanderons à nouveau que cette question soit examinée aussi rapidement que possible et qu'une solution positive et pérenne soit apportée à ce problème.

En plus des réunions de travail, les membres de notre commission se sont déplacés pour rencontrer des responsables administratifs et participer à des réunions en rapport avec les sujets que nous venons d'évoquer.

Maurice Belvalette, Animateur de la commission

5ème commission

Après de longs mois d'attente, le projet du **tutorat** présenté par la commission a été pris en compte. Le projet est de faire un accompagnement de personnes issues de l'insertion et entrant dans le métier de l'aide à domicile.

Les membres de la commission ont réfléchi aux problèmes liés à la formation des personnels de l'aide à domicile et les moyens mis en œuvre. Ils ont décidé de faire le point sur l'existant avant de faire des propositions.

Une rencontre a eu lieu avec le Directeur du CIO de l'Oise (Centre d'Information et d'Orientation scolaire), afin de mieux connaître la prise en compte par l'Education Nationale vers les métiers d'aides à la personne.

Constat: l'Education Nationale dans l'Oise est loin de mettre les moyens nécessaires pour répondre aux besoins existants et ceux de demain.

Une rencontre devait être mise en œuvre avec le Pôle emploi, mais la difficulté pour obtenir un contact avec un responsable du Pôle emploi fait qu'à ce jour nous n'avons toujours aucun contact.

Nous avons rencontré Mme FABRE de l'Institut de Formation et d'Application, qui nous a présenté le site de L'INFA à Beauvais. Ce site va s'agrandir, il a été retenu par le Conseil régional pour la formation des assistants de vie aux familles. Mme FABRE est allée sur le terrain pour connaître leurs besoins.

Convaincu de l'intérêt de la démarche, le département a inscrit cette action dans son schéma de développement à 5 ans de l'Economie Solidaire.

La participation financière du Conseil général a été sollicitée pour compenser partiellement les heures de mise à disposition des personnes de l'insertion, les temps de soutien tutoral et leurs rémunérations pendant la période de formation.

La formation professionnelle peut être un moyen de répondre aux attentes tant des associations que des salariés, à condition que soient pris en compte la rémunération et les conditions de travail, ainsi que les moyens financiers pour sa mise en œuvre.

Le débat est ouvert ;

Bernard Gaudou, Animateur de la commission.



Motion n°1 proposée par la 1ère commission

Ce texte se veut consensuel. Il engage le CODERPA de l'Oise, mais ne lie en aucune manière les personnes qui le constituent.

■ L'Oise est peuplée de 792 975 habitants pour 693 communes, dont 12 comptent plus de 10 000 habitants. Les plus de 60 ans représentent 17% de la population. Ils vivent en majorité en milieu rural, dans des petites communes qui voient progressivement disparaître les services publics (poste, transports,...), les professionnels de santé libéraux et les commerces de proximité. Ces transformations de leur environnement les isolent, et les éloignent des structures de soins.

■ Le coût des soins, le faible niveau des pensions de retraite, l'obligation d'autofinancer les équipements de première nécessité (chaises, matériel pour les diabétiques), le déremboursement de certains médicaments et le non remboursement des transports en VSL, rendent plus difficile l'accès aux soins, mettent en difficulté nombre de retraités et obèrent leur espérance de vie. La disparition progressive des professionnels de santé libéraux de proximité, (43% des médecins isariens sont âgés de plus de 55 ans, et peu seront remplacés lorsqu'ils prendront leur retraite) aggrave l'accès aux soins, notamment pour les personnes âgées qui vivent dans les petites communes mal desservies par les transports en commun. En majorité, les personnes âgées souhaitent rester au domicile. Leur choix doit être respecté et accompagné, dans des conditions d'accessibilité, et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Le coût de prise en charge en EHPAD devient incompatible avec le niveau des retraites, et en limite l'accès aux personnes âgées qui en ont le plus besoin. Actuellement, il n'existe pas d'alternative à l'institutionnalisation. La prise en charge de la perte d'autonomie à domicile n'est pas encouragée ou organisée, ni valorisée lorsqu'elle existe.

La qualification professionnelle des personnels travaillant à domicile ou en établissement doit obéir à des exigences de formation spécifique qualifiante et diplômante, soumises à une évaluation par les autorités de tutelle. Des dispositions sociales et financières en vue d'un soutien psychologique et matériel, d'une formation spécifique et d'un encadrement doivent accompagner les aidants familiaux qui se consacrent à l'assistance d'un proche en perte d'autonomie.

■ La circulaire n° 2002-157 du 18 mars 2002 relative à la filière de soins gériatrique souligne la nécessité d'organiser les entrées et sorties d'hospitalisation, et la formation gériatrique et gérontologique des personnels soignants.

A ce jour, ces dispositions ne sont pas appliquées.

Malgré les aides que la collectivité peut apporter aux personnes en perte d'autonomie, le solde financier reste lourd, et ce «reste à charge» a pour conséquence de rejeter la personne âgée vers des lieux d'accueil souvent éloignés de l'environnement habituel et de sa famille. Ce qui est à l'origine de leur isolement, voire de leur abandon.

■ Il est établi que le département prend en charge 70% des aides fournies, en faveur des personnes dans l'incapacité d'accomplir seules les actes ordinaires de l'existence. Pour sa part, l'Etat ne participe qu'à hauteur seulement de 30%. Cette répartition des charges Département-Etat, a pour effet d'établir une inégalité de traitement pour tous les départements, dans la mesure où ils ne se trouvent pas forcément en mesure d'assumer financièrement cet effort.

■ Lors du Conseil d'administration de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie du 12 avril 2011, il a été indiqué que les dispositions de l'article 8-III de la loi de programmation des finances publiques du 28 décembre 2010, se traduiraient par une «mise en réserve» de 100 millions € concernant le secteur médico-social des personnes âgées et des personnes handicapées.

Cette «mise en réserve» est incompréhensible pour les usagers et les professionnels sur le terrain, dans le contraste qui apparaît alors dans le débat national lancé par le gouvernement sur l'amélioration de l'accompagnement de nos concitoyens âgés d'une part, et le blocage d'autre part de la

dynamique d'amélioration progressive, engagée depuis 10 ans, qui demeure aujourd'hui le plus mal doté du secteur sanitaire et social.

■ L'écart ne cesse de grandir entre les intentions officielles et la réalité des politiques menées. Le reste à charge est beaucoup trop élevé pour les personnes concernées par l'hébergement ou leur famille. Les tarifs dépassent généralement 2.000€ par mois, alors que le montant moyen des pensions de retraite n'est que de 1.200€. Cette disparité est particulièrement forte pour les femmes qui ont en moyenne des pensions inférieures de 38% à celles des hommes. S'il est vrai que les frais liés à la perte d'autonomie et aux soins médicaux, sont pris en charge, par la sécurité sociale et l'ARS. En revanche, dans le cadre de la tarification en trois catégories, l'hébergement représente une part importante dans le reste à charge des familles.

■ Le CODERPA de l'Oise ne peut accepter le projet en ce qui concerne la perte d'autonomie qui fait supporter aux retraités et salariés la charge de la dépendance.

L'Etat doit prendre ses responsabilités par une réponse publique correspondant à un choix de société. Le nombre croissant de personnes en perte d'autonomie est un enjeu de société. Son financement doit se faire dans le cadre de la solidarité nationale. Il incombe à l'ensemble des élus nationaux et locaux d'être à l'origine d'un projet ambitieux à la hauteur des enjeux.

■ C'est pourquoi le CODERPA de l'Oise exprime son fort attachement à la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale, notamment dans le cadre de la sécurité sociale, à partir du moment où la personne âgée n'est plus en mesure d'assurer les activités de la vie quotidienne (AVQ).

Le principe générateur...notre société



Motion n°2 concernant le Centre Hospitalier de Creil

Motion en direction de L'ARS Picardie.

■ Suite à la décision de l'ARS de Picardie de suspendre les travaux d'extension du Centre Hospitalier de Creil annoncé par communiqué le 2 mai 2011.

■ Le CODERPA de l'Oise réunie en Assemblée Plénière le 20 mai 2011 à Beauvais, élève une vive protestation face à cette décision qui a pour conséquence de mettre en danger la santé des usagers.

Le CODERPA de l'Oise demande expressément la reprise des travaux.